

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2023-079

PUBLIÉ LE 24 MARS 2023

## Sommaire

89-2023-03-23-00005 - Décision n°2023-010 délégation de signature du directeur (1 page)

Page 3

89-2023-03-23-00005

Décision n°2023-010 délégation de signature du  
directeur

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de SENS,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à 35 et R 6143 38,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret n°2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté en date du 11 mai 2022 de Monsieur le Directeur Général du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

**DECIDE**

**Article 1** – Une délégation est donnée à Madame Rita MAGALHAES, Attachée d'Administration Hospitalière, à effet de signer les actes et décisions sur le personnel médical à hauteur de 50.000 euros, hors création de poste et emploi pérenne et hors mandatement de la paie.

**Article 2** – La présente décision annule et remplace la décision 2022-013 du 09 mai 2022, entrera en vigueur à compter du 23 Mars 2023 et sera transmise à Madame le Receveur de l'établissement.

Fait à Sens, le 23 Mars 2023

Jean-Dominique MARQUIER,  
Directeur



Rita MAGALHAES

